



## Espace minimal necessaire pour le passage d'une pelleteuse

Par **ticia415**, le **22/02/2008** à **15:47**

Bonjour, mon voisin a fait appel à une entreprise pour faire mettre le tout à l'égout dans mon passage (il a le droit de servitude), cette entreprise a utilisé un tractopelle qui n'a laissé qu'une dizaine de cm à sa gauche et droite (d'un côté ma maison et de l'autre ma dépendance). Je sais que l'entreprise n'avait pas le droit de faire passer un engin de cette largeur par un passage si étroit. Résultat ma dépendance est fissurée (on peut passer la main par la fissure alors que le mur fait 60 cm d'épaisseur). C'est dû aux vibrations de l'engin. Quelqu'un pourrait-il me trouver l'article de loi prouvant le non-respect de la loi de cette entreprise quant à l'espace minimal à respecter pour ce genre d'engin? Merci de votre aide. Ça fait des mois que je bataille sans résultat. Les assurances parlent de vétusté et ne tiennent pas compte du fait qu'il n'y aurait jamais eu de dégâts s'ils avaient utilisé un engin de plus petite taille. MERCI DE ME REPONDRE CE SERAIT TRÈS SYMPA.